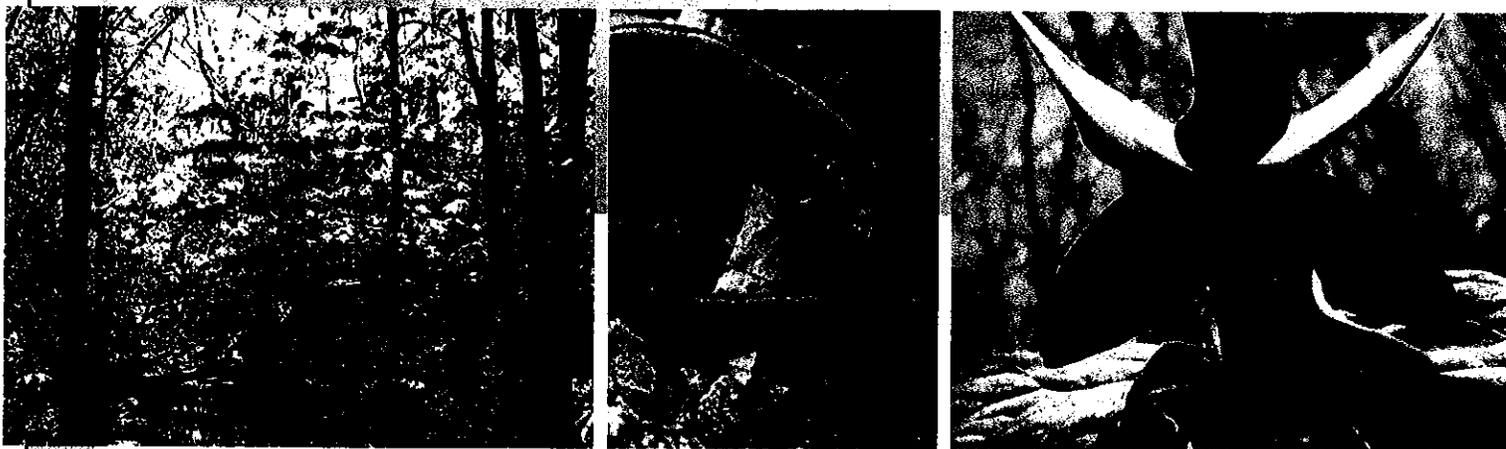


# Le BOIS ANGELL et l'Écoterritoire de la rivière à l'Orme



Mémoire déposé à la  
Commission sur les grands équipements  
et les activités d'intérêt d'agglomération  
Agglomération de Montréal



par la Ville de  
Beaconsfield

31 mai 2006

# LE BOIS ANGELL et L'ÉCOTERRITOIRE de la RIVIÈRE À L'ORME



<b>1- INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>2- LOCALISATION du SITE</b>	<b>2</b>
<b>3- CARACTÉRISTIQUES du SITE</b>	<b>3</b>
<b>4- HISTORIQUE</b>	<b>4-8</b>
<b>5- ACQUISITION et MISE EN VALEUR</b>	<b>9-10</b>
<b>6- CONCLUSION</b>	<b>11</b>

# 1- INTRODUCTION

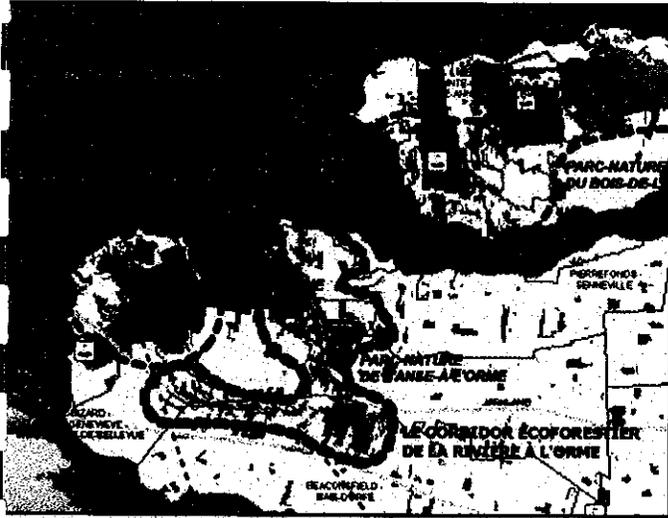


*Le bois Angell du*

*Depuis plus d'une vingtaine d'années, le Bois Angell est un sujet d'intérêt dans les municipalités de l'Ouest de l'Île de Montréal.*

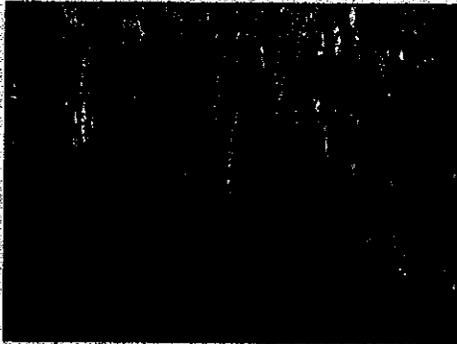
*Au fil des ans, de nombreuses suggestions d'utilisation du sol ont été présentées aux élus, mais pour la population de Beaconsfield, l'option de la préservation a été maintenue comme la seule option viable.*

## 2- LOCALISATION du SITE



L'Écoterritoire écoforestier de la rivière à l'Orme  
(tiré du rapport technique *Corridor écoforestier de la rivière à l'Orme*).

Le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme est situé dans l'Ouest de l'Île de Montréal, dans les territoires de part et d'autre de la rivière à l'Orme - seule rivière intérieure sur l'île de Montréal - qui a sa source à Baie d'Urfé, en traversant Beaconsfield, Kirkland, Sainte-Anne-de-Belleville, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Bois-Franc, pour aller se jeter en aval dans le Lac des Deux-Montagnes.



Beaconsfield - Marécage



Pierrefonds - Ravage de cerfs de Virginie

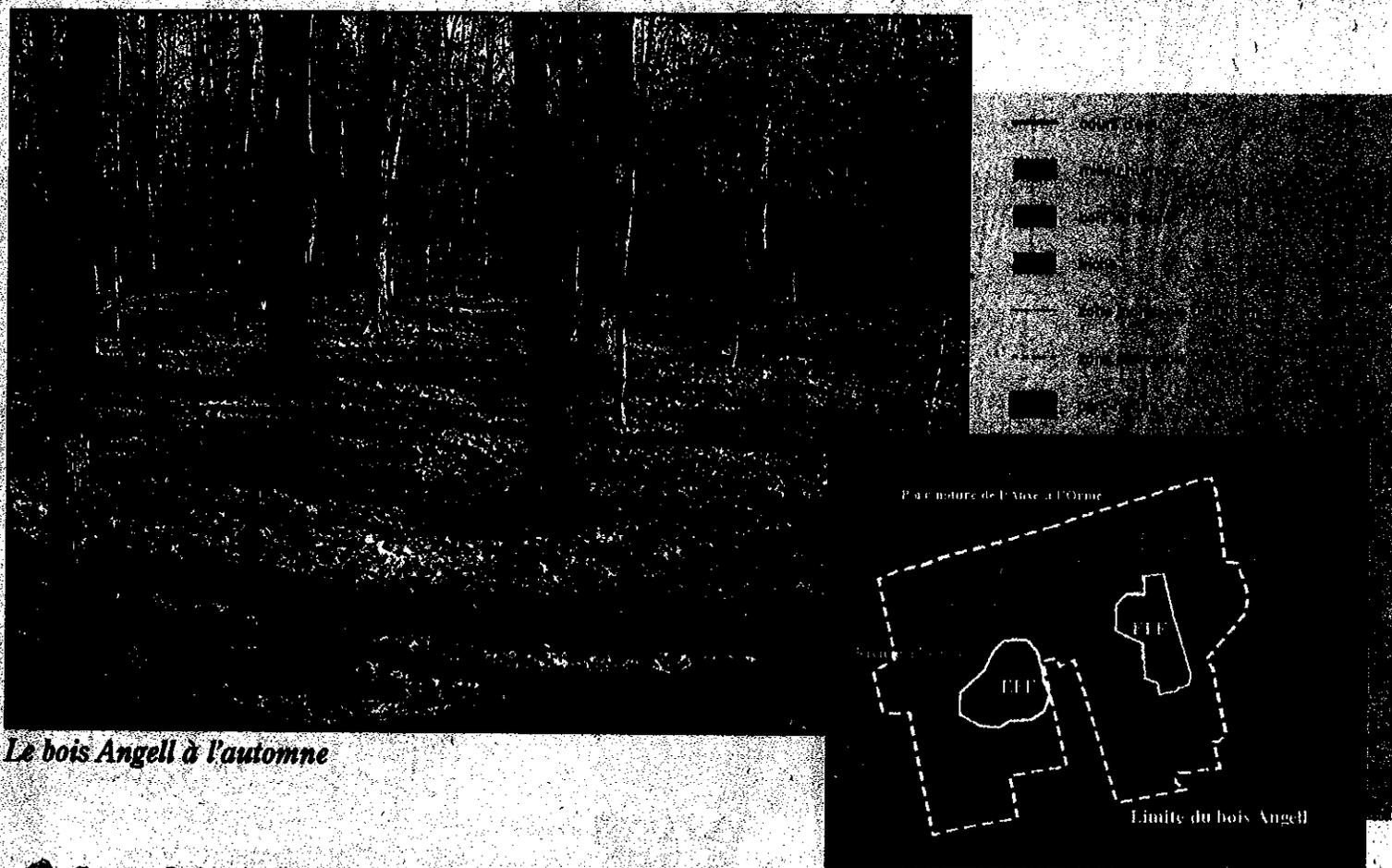


Beaconsfield - Tapis de trilles

Le site est situé au coeur de l'écoterritoire de la rivière à l'Orme, est délimité au sud par la rue 20, à l'ouest par le boulevard de Baie d'Urfé, au nord par l'autoroute 40 et à l'est par un développement résidentiel et commercial Meadows.



### 3- CARACTÉRISTIQUES du SITE



*Le bois Angell à l'automne*

- ☛ Superficie de 105 ha.
- ☛ Composé majoritairement de peuplements forestiers terrestres matures, soit des frênaies rouges et des érablières à caryer cordiforme, dont certains sont centenaires et désignés EFE (écosystèmes forestiers exceptionnels).
- ☛ Peuplements forestiers humides matures, soit des frênaies rouges à érable argenté, formant un grand marécage de 17,6 ha au nord du bois.
- ☛ Friches herbacées et arbustives sur le pourtour, jouant le rôle d'habitat pour certaines espèces animales.
- ☛ 2 ruisseaux se drainant dans la rivière à l'Orme.
- ☛ 9 espèces de plantes menacées et vulnérables: l'érable noir, le micocoulier, le staphylier à trois folioles, le carex de Hitchcock, le carex à feuilles poilues, le dryoptère de Clinton (fougère); l'aigremoine pubescente, la véronique Mouron d'eau et l'ail des bois (seule espèce désignée).
- ☛ Habitat pour les oiseaux de proie: la buse à queue rousse, la buse à épaulettes, l'épervier de Cooper, l'épervier brun, le grand duc, le petit duc maculé, le busard Saint-Martin et la crécerelle d'Amérique.

1981

Suite à l'intérêt grandissant envers la préservation d'espaces verts dans le secteur Nord-Ouest de la Ville de Beaconsfield, seul territoire non-développé, le conseil de Ville et le maire Bill Briggs lance une invitation aux citoyens à présenter leur vision pour ce secteur. Les projets sont exposés dans la salle du Conseil.

1987, automne

Consultation publique de la Commission de l'aménagement de la Communauté Urbaine de Montréal (CUM) pour connaître les aspirations de la population. Parmi les groupes qui se sont mobilisés, Greenspace Beaconsfield Espaces verts indique l'urgence d'agir pour la préservation du Boisé Beaconsfield.



1989, 22 novembre

La population de Beaconsfield et des membres du Conseil expriment leur préférences pour la préservation du Boisé lors d'une consultation publique.

1989, décembre

Le Conseil de la CUM adopte une stratégie d'action pour les espaces naturels et approuve un budget de \$200 millions pour l'acquisition et le développement d'espaces verts.

1989, 14 mai

Le conseil de Ville de Beaconsfield passe des résolutions (90-05-240 et 90-05-241) pour faire part à la Communauté urbaine de Montréal (CUM) de son très grand intérêt et de sa ferme décision de supporter et de recommander le Boisé de Beaconsfield (identifié Boisé #11) pour préservation comme parc régional de la CUM.



1999

Une association de citoyens pour la préservation du Bois Angell (APAW) est formée et remplace Greenspace Beaconsfield dans ses démarches pour la préservation de l'ancien Bois Beaconsfield qui sera désormais appelé Bois Angell.

2000, 4 décembre

La Ville de Beaconsfield envoie une lettre au Service de mise en valeur du territoire de la CUM afin de se faire connaître. L'intérêt est toujours présent pour l'acquisition du Bois.



2001, novembre

La Ville de Beaconsfield passe une résolution demandant qu'à la fin du moratoire, que le Boisé #11 soit acquis pour conservation et une copie de la résolution est transmise au Comité de Transition de Montréal. La Ville de Beaconsfield affecte \$1 million de son surplus pour le Bois Angell.

2002, 1er janvier

La nouvelle ville de Montréal est créée et le Conseil d'arrondissement Beaconsfield-Baie d'Urfé débute son mandat.

2003, début

Décès de la Conseillère Grasby et du Maire Kemp.

2003, octobre

La mairesse suppléante Anne-Marie Parent et le conseiller J. Birnie confirment l'affectation du \$1 million de l'ancienne Ville de Beaconsfield pour le Bois Angell.

2003, automne

Le Comité technique de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme est créé.



2004, 15 mai

Le maire Gérald Tremblay assiste à la journée d'appréciation du Bois Angell.

2004, 2 septembre

Une convention de partenariat en conservation est signée entre APAW et le promoteur du développement Domaine Woodland.

2004, 14 décembre

La Ville de Montréal adopte la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

2005, janvier

Le Comité technique dépose son rapport recommandant un projet de conservation pour l'écoterritoire incluant le Bois Angell, sa bande de protection et un espace à l'extrémité sud sur la rue Elm pour des aménagements d'accueil au corridor récréatif: *"Le comité technique est unanime pour dire que le Bois Angell est particulièrement stratégique dans le concept de création du corridor de la rivière à l'Orme, non seulement au niveau écologique mais également au niveau récréatif. La gare Beaurepaire qui est contiguë au bois Angell offre un accès privilégié à un immense territoire qui, par l'implantation d'une piste cyclable, permettrait à un grand bassin de population d'accéder au parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et de se rendre jusqu'au parc agricole du Bois-de-la-Roche et au parc-nature de Cap-Saint-Jacques ainsi que de relier la rive du lac Saint-Louis à celle du lac des Deux Montagnes. [...]"*

2005, 14 juin

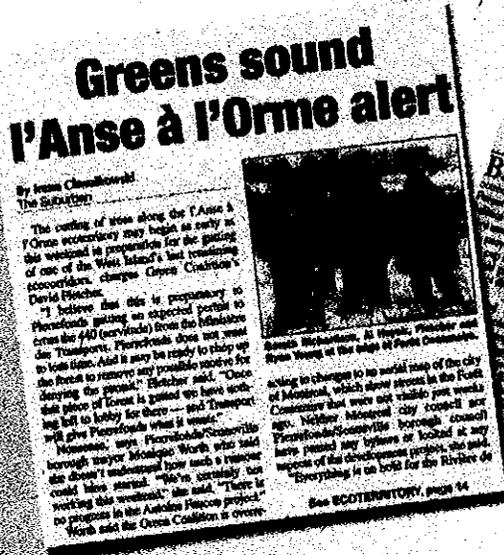
Le conseil d'arrondissement passe une résolution (CA 65.001) demandant à la Ville de Montréal de prendre les moyens de mise en oeuvre pour la conservation de l'entièreté du Bois Angell et dépose la résolution au Conseil municipal de Montréal.

2005, 26 septembre

La ville de Montréal passe une résolution demandant *«[...] la ville de Montréal s'engage à élaborer et articuler de concert avec l'arrondissement (et la future ville de Beaconsfield) le cadre réglementaire nécessaire pour donner suite aux objectifs de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en regard du Bois Angell [...] [et] [...] de mandater l'administration pour négocier avec les deux autres paliers de gouvernement fédéral et provincial et des autres intervenants intéressés, en vue d'établir un partenariat pour assurer le meilleur cadre de protection possible au Bois Angell»;*

2005, 31 octobre

Rencontre entre l'arrondissement Beaconsfield-Baie d'Urfé, le Ministre Mulcair et le député Kelley pour leur faire un résumé du dossier et pour obtenir un appui au principe de préservation du Bois Angell



2006, 1er janvier

L'arrondissement Beaconsfield-Baie-d'Urfé est défusionné de Montréal et la Ville de Beaconsfield est reconstituée.

2007, mai

Le Conseil de la Ville de Beaconsfield réitère l'intérêt de préserver le Bois Angell et le maire Bob Benedetti donne un avis de motion, au Conseil d'Agglomération de Montréal à l'effet que le Conseil exprime sa volonté *«[...] de diriger des argents provenant du règlement d'emprunt d'une valeur de 15 000 000,00 \$ pour réaliser des acquisitions de terrains dans les écoterritoires, vers le financement des acquisitions de terrains dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme et du Bois Angell».*

## 5- ACQUISITION ET MISE EN VALEUR



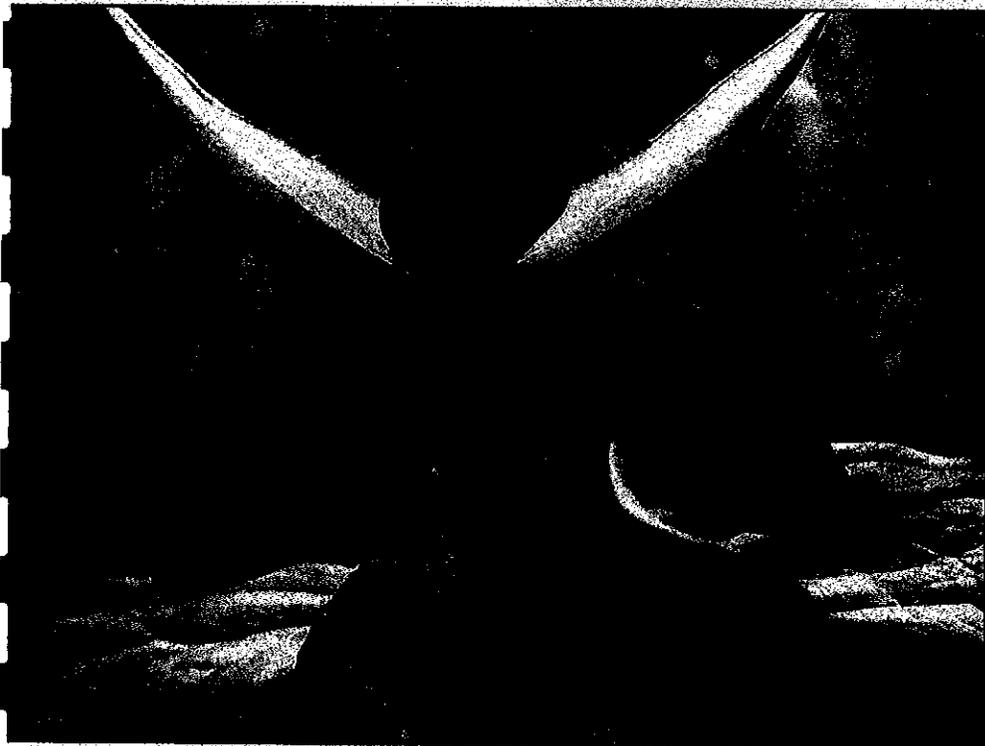
*Il n'y a plus de doute que le Bois Angell doit être préservé et devenir un grand parc pour l'agglomération de Montréal. Les raisons suivantes parlent d'elles-mêmes :*

- Depuis 25 ans (1/4 de siècle), la population de Beaconsfield est constante dans sa volonté de voir ce site préservé pour les générations futures.
- Les normes minimales pour les parcs régionaux établies en septembre 1989 par le "Ministère des loisirs, de la chasse et de la pêche du Québec" dans sa politique sur les parcs en milieu urbain, sont de 4 ha (10 acres) par 1000 habitants. Ces normes ont été retenues par plusieurs municipalités dont la Ville de Beaconsfield en 1989 dans son plan directeur des parcs et espaces verts. Avec ses 105 ha, le Bois Angell peut théoriquement suffire en espaces naturels pour 26,250 habitants. Compte tenu qu'il n'y a aucun grand parc nature dans la partie sud de l'autoroute 40 dans l'ouest de l'île, cet espace viendra à peine combler une partie du déficit.
- La norme mondiale pour la conservation d'espaces naturels en milieux urbains est de 12%. Même si tous les espaces naturels qui restent présentement sur l'île sont conservés, nous n'atteindront que 6%.
- Les villes et/ou arrondissements concernés, soit Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Ste-Anne-Bellevue, Kirkland et Pierrefonds, sont unanimes pour que le Bois Angell et les espaces naturels de l'écoterritoire, identifiés dans le rapport du comité technique, doivent être préservés.
- Le Bois Angell constitue le plus grand bois privé et comprend le plus grand milieu naturel de l'île de Montréal.
- Le Bois Angell est le seul espace naturel restant au sud de la Trans-Canadienne dans l'ouest de l'île de Montréal.
- Le Bois Angell (Bois #11) avait été désigné par la Communauté urbaine de Montréal comme site de grande valeur écologique et l'un des bois à acquérir;

## 5- ACQUISITION ET MISE EN VALEUR (suite)

- Le Bois Angell est la seule possibilité d'un sentier récréatif pour faire un lien nord-sud dans l'ouest de l'Île de Montréal.
- Le Bois Angell a été décrété "écosystème forestier exceptionnel (EFE)" par le Ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec.
- Selon la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le Bois Angell est identifié comme zone noyau du projet de conservation du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme;
- Dans son plan d'urbanisme, la Ville de Montréal qualifie le Bois Angell comme étant un bois d'intérêt;
- L'Office de la consultation publique de Montréal mentionne dans ses recommandations l'importance de préserver les espaces naturels de l'Île de Montréal, dont le Bois Angell;
- Le développement, à des fins résidentielles, de certaines parties du bois Angell risquerait non seulement de nuire à son intégrité, mais aussi de menacer certaines des espèces animales et végétales;
- Le Bois Angell appartient actuellement dans sa presque totalité à des investisseurs privés;
- Le Rapport de consultation et recommandations sur le bilan de la mise en oeuvre du Plan d'urbanisme de Montréal, déposé au conseil de ville, le 29 août 2005 par la Commission permanente sur la mise en valeur du territoire et du patrimoine recommande (R-12): "*Il faut qu'une attention particulière soit portée à la mise en oeuvre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et des dix écoterritoires qui y sont identifiés, notamment pour le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, comprenant le bois Angell*";
- Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, s'est engagé en de nombreuses occasions depuis 2002 de tout faire pour préserver le Bois Angell;
- Beaconsfield s'est engagé à contribuer 1 million \$ envers l'acquisition du bois Angell;
- Plusieurs résolutions et lettres ont été écrites à l'effet de l'accord et de l'intérêt de la population de Beaconsfield pour la préservation du Bois Angell.

## 6- CONCLUSION



*En conclusion, le conseil de Ville de Beaconsfield demande à la Commission sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération de recommander au Conseil d'agglomération de Montréal que l'entièreté du Bois Angell situé au cœur de l'écoterritoire de la rivière à l'Orme - incluant ses ruisseaux, sa bande de protection et son aire d'accueil - soit immédiatement considérée comme une priorité d'acquisition et de mise en valeur comme grand parc montréalais et réserve naturelle.*

Préparé par Bob Benedetti, maire de Beaconsfield

Préparé par: PLA Consultants

Source des cartes et photos: Ville de Montréal, Ville de Beaconsfield et APAW.

Date: 31 mai 2006

Page 1